

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 7 octobre 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Chambre de commerce et d'industrie du Doubs, 46 avenue Villarceau, 25 000 Besançon sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59

La séance est ouverte à 18h38 et levée à 21h53.

Étaient présents :

Audeux : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°9), Mme Pascale BILLEREY (à compter de la question n°9), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à compter de la question 8), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n°16), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay :** M. Gilles ORY **Boussières :** Mme Hélène ASTRIC-ANSART **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagny :** M. Michel GABRIEL (suppléant) **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chevroz :** M. Franck BERNARD **Cussey-sur-l'ognon :** M. Jean-François MENESTRIER **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **Francois :** Mme Emile BOURGEOIS **Geneuille :** M. Patrick OUDOT **Gennes :** M. Jean SIMONDON **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucou :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Mme Lucie BERNARD (jusqu'à la question n°15 incluse) **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** Mme Annette GIRARDCLOS (suppléante) **Noironte :** M. Claude MAIRE **Novillars :** M. Bernard LOUIS **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Roche-Lèz-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°7) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Thise :** M. Loïc ALLAIN **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Veslesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY **Vieilley :** M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Besançon :** M. Kevin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Pascale BILLEREY (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question 7 incluse), Mme Aline CHASSAGNE, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (jusqu'à la question n°15 incluse), Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Maxime PIGNARD, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (à compter de la question 2), Mme Sylvie WANLIN **Beure :** M. Philippe CHANEY **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Chalèze :** M. René BLAISON **Champoux :** M. Romain VIENET **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne :** Mme Valérie DRUGE **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT **Montferrand-le-Château :** Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°16) **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (à compter de la question 7) **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance :

Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote :

M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Claudine CAULET à Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question 7 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. André TERZO, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°15 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Ludovic FAGAUT, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°2), Mme Sylvie WANLIN à Mme Carine MICHEL, M. Alain BLESSEMILLE à M. Jacques KRIEGER, M. Romain VIENET à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Mme Catherine BOTTERON à M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET à Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT à M. Pierre CONTOZ, M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Hélène ASTRIC-ANSART, M. Benoît VUILLEMIN à M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°7), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Yves GUYEN, Mme Valérie MAILLARD à M. Loïc ALLAIN

Délibération n°2021/005779

Rapport n° 3 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Commission : Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020 donné délégation à la Présidente pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par la Présidente dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau du 24/09/2021 a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 10/06/2021

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente:

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Mme Anne BENEDETTO comme secrétaire de séance
- approuve le procès-verbal du 10/06/2021

Commission n°01 : Relation avec les communes et avec la population et moyens des services publics

Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (24 septembre 2021)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par NEOLIA pour un montant de 1 724 479,10 €, par l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs – Habitat 25 pour un montant de 77 972,00 € et par Loge.GBM pour un montant de 3 811 778,25 € soit un montant total de 5 614 229,35 €.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Convention GBM-Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon la Vèze (SMABLV) - Avenant n°1

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'évolution de la convention de services communs entre GBM et le SMABLV ;
- autorise M. le 1er Vice-Président à signer l'avenant annexé au rapport.

Ajustements techniques suite à des procédures de recrutements

A l'unanimité, le Bureau:

- Se prononce favorablement sur les recrutements suivants :
- un agent contractuel sur le poste de chef de secteur automatisme - supervision au sein du Département Eau et Assainissement à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 26 janvier 1984 ;
- un agent contractuel sur le poste de chef de secteur exploitation réseau au sein du Département Eau et Assainissement, à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 26 janvier 1984 ;

- un agent contractuel sur le poste d'analyste développeur PHP au sein de la Direction des Systèmes d'information (DSI), à temps complet à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 26 janvier 1984 ;
- un agent contractuel sur le poste de cadre expert « gestion des assemblées » au sein de la Direction Administration Générale (DAG), à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 26 janvier 1984 ;
- un agent contractuel sur le poste de cadre expert « affaires juridiques » au sein de la Direction Administration Générale (DAG), à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 26 janvier 1984 ;
- un agent contractuel sur le poste de chargé de gestion en assurances au sein de la Direction Administration Générale (DAG), dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 26 janvier 1984 ;
- un agent contractuel sur le poste de concepteur projeteur au sein du Département des mobilités, à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53
- un agent contractuel sur le poste de chef de projet au sein de la Direction Stratégie et Territoire, à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 26 janvier 1984 ;
- un agent contractuel sur le poste de chargé de gestion habitat au sein du service Habitat, logement, gens du voyage, à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 26 janvier 1984 ;
- un agent contractuel sur le poste d'instructeur du droit des sols au sein de la Direction Urbanisme et Grands Projets Urbains (DUGPU), à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 26 janvier 1984 ;
- un agent contractuel sur le poste de chargé de gestion des marchés publics au sein de la Direction Architecture et Bâtiments à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 26 janvier 1984 ;
- un agent contractuel sur le poste de technicien bâtiment au sein de la Direction Architecture et Bâtiments à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 26 janvier 1984 ;
- un agent contractuel sur le poste de chargé de gestion au sein de la Direction Performance et Conseil de Gestion, à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Se prononce favorablement sur les renouvellements de contrats suivants :

- un agent contractuel sur le poste d'animateur numérique au sein de la Direction des Systèmes d'Information, à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- un agent contractuel sur le poste sur le poste de concepteur projeteur au sein de la Direction Grands Travaux, à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Autorise Mme La Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI

A l'unanimité, le Bureau :

- définit dans les conditions énoncées la rémunération afférente à l'emploi de responsable Temis qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné à compter du 1er octobre 2021 ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les avenants aux contrats à intervenir dans ce cadre.

Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération (contrats de projet)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- l'autorisation de recruter un agent contractuel pour mener à bien l'opération maîtrise d'ouvrage d'aide aux communes à la Direction Architecture, dans le cadre des dispositions de l'article 3 II. de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
- l'autorisation de recruter un agent contractuel pour mener à bien l'opération relative à l'aménagement des espaces extérieurs du Campus de la Bouloie à Besançon, dans le cadre des dispositions de l'article 3 II. de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

- l'autorisation de recruter un agent contractuel pour mener à bien le projet en maintenance industrielle pour le Département Eau et Assainissement, dans le cadre des dispositions de l'article 3 II. de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

Et autorise Mme La Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Subventions à l'UFC - Manifestations scientifiques

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'Université de Franche-Comté (Service Sciences, art et culture) dont :

- . 1 000 € pour l'organisation de la Nuit européenne des chercheur.e.s, le 24 septembre 2021 et,
- . 4 000 € pour l'organisation de la Fête de la science du 7 au 10 octobre 2021.

Subvention - Maison des sciences de l'homme et de l'environnement Claude-Nicolas Ledoux

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 2 000 € à la MSHE Ledoux pour l'exposition de ses vingt ans.

Actions recherche et innovation. Soutien au fonctionnement du Pôle Véhicule du Futur pour l'année 2021

A l'unanimité, le Bureau:

- se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions du Pôle Véhicule du Futur à hauteur de 5 000 € pour l'année 2021,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Bienvenue aux étudiants 2021

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 2 000 € à l'UFC pour soutenir le Parcours culturel (le Before ») à la Gare d'Eau.

9ème édition du Carrefour des Collectivités Locales

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une aide financière de 3 000 € à ECORSE TP pour l'organisation de l'édition 2021 du Carrefour des Collectivités Locales.

Participation de Grand Besançon Métropole à l'Open Business de la CCIT25

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de GBM à la CCI du Doubs pour l'organisation de la Conférence Open Business organisée le 19 octobre prochain à hauteur de 10 000 €.

Attribution d'une subvention à l'Union des Commerçants de Besançon

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le soutien à hauteur de 11 000€ à cette opération par GBM
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Soutien 2021 Julienne Javel - jardins de cocagnes- opération paniers solidaires

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole à l'association Julienne JAVEL à hauteur de 1 300 € pour l'opération « Paniers Solidaires ».

Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

Signature de la convention d'utilisation de la marque nationale Projet alimentaire territorial reconnu par le ministère de l'agriculture

A l'unanimité, le Bureau autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention d'utilisation de la marque annexée au rapport.

Biodiversité et paysage : Attribution d'une subvention au Conservatoire d'Espaces Naturels

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution au CEN d'une subvention de 4 000 €.

Finale départementale des labours : Attribution d'une subvention aux Jeunes Agriculteurs

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000€ au syndicat des Jeunes Agriculteurs du Doubs.

Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

Adhésion à l'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de Transport Public (AGIR)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'adhésion de Grand Besançon Métropole à l'association AGIR.
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents validant cette adhésion et honorer la cotisation annuelle.

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

Aménagement zone d'habitat « 1AUa rue de Lausanne » sur la commune de Pouilley-les-Vignes - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve de l'approbation de la création de la zone de PUP par l'assemblée délibérante le 7 octobre 2021, se prononce favorablement sur :

- le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la présente délibération,
- le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération et notamment la participation financière de CREDIT MUTUEL Aménagement Foncier, de la commune et de Grand Besançon Métropole aux équipements,
- l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme.
- la signature de la présente convention avec le représentant de CREDIT MUTUEL Aménagement Foncier et de la commune de Pouilley-les-Vignes,
- la signature de tous les actes à intervenir et toutes pièces nécessaires à l'exécution et au suivi de cette convention.

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles - Deuxième session 2021 (Subventions inférieures à 23 000 €)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de ces 5 subventions pour un montant total de 14 000 €, dans le cadre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles pour la deuxième session 2021 ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fonds d'investissement en matériel instrumental et pédagogique – 1ère session d'attribution 2021

A l'unanimité, le Bureau :

- attribue une subvention d'un montant de 4 572 € au CAEM, association éligible, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement de matériel instrumental et pédagogique.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer à cette fin l'avenant à la convention 2020-2022 avec le CAEM.

CRR - Convention de partenariat avec le Centre de Linguistique Appliquée de L'université de Franche Comté

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur ce partenariat entre le Centre de Linguistique Appliquée de l'Université de Franche Comté et Grand Besançon Métropole,
- se prononce favorablement sur la convention entre le Centre de Linguistique Appliquée de l'Université de Franche Comté et Grand Besançon Métropole, jointe en annexe,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention et toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Pôle de G rontologie et d'Innovation Bourgogne - Franche-Comt  – Subvention 2021

A l'unanimit , le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention   hauteur de 5 000   au P le de G rontologie et d'Innovation Bourgogne et Franche-Comt ,
- autorise Madame la Pr sidente, ou son repr sentant,   signer la convention jointe et les actes aff rents   cette aide.

Commission n 8 : Conseil d'exploitation de la r gie d'eau et d'assainissement

Versement d'une subvention   l'association Trivial'Compost

A l'unanimit , le Bureau :

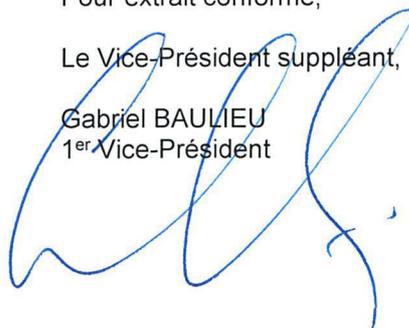
- se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention   l'association Trivial'Compost,
- autorise Madame la Pr sidente, ou son repr sentant,   signer tous documents utiles   intervenir dans le cadre de la pr sente d lib ration.

A l'unanimit , le Conseil de Communaut  prend connaissance des d cisions du Bureau dans le cadre de sa d l gation du Conseil.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Pr sident suppl ant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Pr sident



Rapport adopt    l'unanimit  :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers int ress s : 0

*Le sens du vote des  lus ne prenant pas part au vote est consid r  comme une abstention.